



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 FEVRIER 2014**

Mairie de LOVAGNY
Tél. 04.50.46.23.37

Le 21 février 2014 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : M. Henri CARELLI, Maire – M. Jean-Pierre CHAMBARD - M. François ROTHEA - Mme Magali DECHAUD et M. Georges DUCRET, Adjoints - Mme Nathalie BLANC - M. Jean-Paul GRAVILLON –Mme Cécile LOUP-FOREST - M. René MIGUET - M. Denis PERRUCHOT - M. Thierry SAUTEL et Mme Francine URBAIN.

Absent : M. Philippe LOCATELLI.

Monsieur Thierry SAUTEL a été désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 janvier 2014
- 2) Affaires foncières et demandes de droit de préemption éventuelles :
 - ⇒ DIA parcelles AB 977-986
 - ⇒ DIA parcelles A 1213-1216
 - ⇒ Cession de la SARL RIVOLI – parcelle AB 877
 - ⇒ Cession de la SARL RIVOLI – parcelle B 1204
 - ⇒ Cession SAURON/POTHIER – parcelles AB 705-706
 - ⇒ Estimation DELCROIX
- 3) Finances :
 - ⇒ approbation du Compte de Gestion 2013
 - ⇒ approbation du Compte Administratif 2013
 - ⇒ affectation du résultat 2013
 - ⇒ ENS – dossier subvention auprès du Conseil Général
 - ⇒ Maison Sublet : consultation pour rénovation toiture et devis pour renfort des pignons
- 4) CCFU :
 - ⇒ Modification statutaire en vue d'étendre les compétences du groupe « actions de développement économique »
 - ⇒ Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux pour la halte-garderie itinérante
- 5) ERDF – Convention de servitude de passage du réseau électrique Maison Sublet
- 6) Centre de Gestion de la Haute-Savoie
 - ⇒ Consultation pour renouvellement du marché des risques statutaires du personnel
 - ⇒ Bouquet de services
- 7) Subventions et aide Solidarité Var
- 8) Questions et informations diverses

1) – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 JANVIER 2014 :

A la demande de Madame Magali DECHAUD, Adjointe au Maire, le **point 3 de l'ordre du jour : Dossiers de subventions pour travaux de voirie sur le secteur de Pontverre** est rectifié comme suit :

Le Conseil Municipal **APPROUVE** :

- ⇒ à 11 voix POUR (dont 1 pouvoir) (au lieu de 10 voix Pour (dont 1 pouvoir) et 1 Abstention (Madame Magali DECHAUD), le plan de financement portant sur les projets n° 1, 2 et 3 ci-dessus exposés (montant total estimé à 802 958.44 € HT) et **SOLLICITE** une subvention de 250 000 € à l'Etat au titre de la DETR ;
- ⇒ à 11 voix POUR (dont 1 pouvoir) (au lieu de 10 voix Pour (dont 1 pouvoir) et 1 Abstention (Madame Magali DECHAUD), le plan de financement portant sur les projets n° 1 et 2 ci-dessus exposés (montant total estimé à 600 668.06 € HT) et **SOLLICITE** une subvention de 250 000 € au Conseil Général de la Haute-Savoie au titre de la voirie ;
- ⇒ à l'unanimité, le plan de financement portant sur le projet n° 1 ci-dessus exposé (montant total estimé à 319 090.15 € HT) et **SOLLICITE** une subvention de 15 000 € au Conseil Général de la Haute-Savoie au titre des amendes de police ;
- ⇒ à 10 voix Pour (dont 1 pouvoir) et 1 Abstention (Madame Magali DECHAUD), le plan de financement portant sur le projet n° 2 ci-dessus exposé (montant total estimé à 281 577.91 € HT) et **SOLLICITE** une subvention de 10 000 € au Conseil Général de la Haute-Savoie au titre des amendes de police.

Après rectifications ci-dessus énoncées, le compte-rendu de la séance du 15 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité.

2) – AFFAIRES FONCIERES ET DEMANDES DE DROIT DE PREEMPTION :

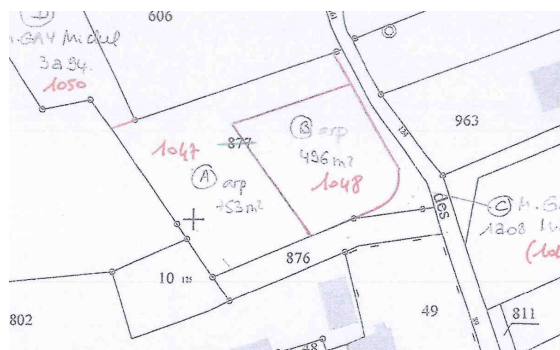
a) Droits de préemption :

Le Conseil Municipal, conformément à la délibération du 21 octobre 2011 instituant un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU), **RENONCE** à son droit de préemption pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- ⇒ **A l'unanimité** : la demande n° 74152 14X0002, présentée par Maître Bertrand GIRAUD, Notaire associé à ANNECY (74), pour le compte de M. et Mme Jean BERTHIN, relative à la vente d'une maison individuelle de 169.59 m² de surface habitable, sise 154 impasse de Sous la Croix à LOVAGNY, implantée sur les parcelles cadastrées section AB n° 977 (183 m²) et AB 986 (827 m²), zone U du PLU, au prix de 745 000 € (dont 30 000 € de mobilier) + 35 000 € de commission d'agence.
- ⇒ **A l'unanimité** : la demande n° 74152 14X0003, présentée par Maître Philippe CHATAGNIER, Notaire associé à FRANGY (74), pour le compte de M. et Mme Pierre TRAN, relative à la vente d'un appartement de 57.55 m² de surface habitable, ainsi qu'une cave (20.44 m²) et un cellier (3.13 m²), sis 435 route de la Gare à LOVAGNY, implanté sur les parcelles cadastrées section A n° 1213 (992 m²) et A n° 1216 (437 m²), zone N du PLU, au prix de 85 000 €.

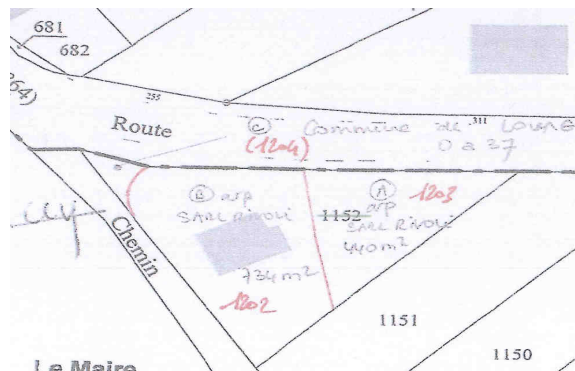
b) Acquisition foncière parcelle AB 1049 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** l'acquisition d'une bande de terrain de 108 m², cadastrée AB 1049, issue de la parcelle cadastrée AB 877 sise « chemin des Suards » et appartenant à la SARL RIVOLI, au prix de 4 860 €, soit 45 € le m², conformément à l'évaluation de France Domaine et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera reçu en la forme notariée.



c) **Acquisition foncière parcelle B 1204 :**

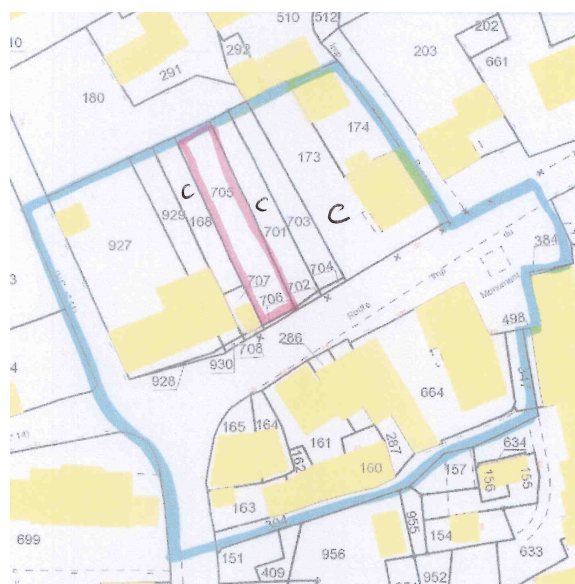
Le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE** l'acquisition d'une bande de terrain de 37 m², cadastrée B 1204, issue de l'ex-parcelle B 1152 sise au Chemin des Quarts et appartenant à la SARL RIVOLI, au prix de 1 665 € (soit 45 € le m²) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera reçu en la forme notariée.



d) **Acquisition foncière parcelle AB 1049 :**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 15 décembre 2011, et dans la continuité du Plan Local d'Urbanisme, la Commune de Lovagny a défini un périmètre d'études afin de mener une réflexion sur le développement du centre village.

Dans le cadre de cet aménagement, la commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée AB 705, d'une contenance de 335 m², propriété de l'indivision Sauron/Pothier. Celle-ci est située en zone Uv du PLU et fait partie intégrante du projet d'orientation d'aménagement n°1 de la Commune de Lovagny. Une partie de ce terrain a également été classée en emplacement réservé pour aménagement public.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité et en accord avec l'indivision SAURON /POTHIER, **ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle AB 705 au prix de 31 350 €, ainsi que l'acquisition de la parcelle AB 706, en bordure de la route départementale n° 14, au prix de 225 € (soit 45 € le m², conformément au montant des dernières acquisitions pour voirie par la commune) et **AUTORISE** le Maire à signer l'acte qui sera reçu en la forme notariée.

e) **Estimation de la parcelle B 488 :**

Suite à l'acquisition, par la Commune, de la Maison Sublet au Hameau de Pontverre Haut, et afin d'éviter une copropriété sur cette bâtisse, une estimation a été sollicitée auprès des services de France Domaine, en accord avec le propriétaire, pour l'acquisition éventuelle d'une cave et d'un galetas à claire-voie sis sur la parcelle B 487.

L'estimation, de 6 000 €, a été soumise à l'intéressé.

3) **FINANCES** :

a) **Approbation du compte de gestion 2013 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013, par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

b) **Approbation du compte administratif 2013 de la Commune :**

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMBARD,

1^{er} Adjoint au Maire, **ADOPTE** à l'unanimité le Compte Administratif de la Commune, pour l'exercice 2013 comme suit :

| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|----------------------------------|----------------|----------------------------------|------------|
| Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| 816 195.30 € | 1 197 351.46 € | 619 396.64 € | 907 189.8€ |
| Excédent : + 381 156.16 € | | Excédent : + 287 793.16 € | |

c) **Affectation du résultat 2013 :**

VU le Compte Administratif 2013 de la Commune et le Compte de Gestion 2013 dressé par Monsieur le Trésorier de Seynod, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2013, soit : **381 156.16 €** à la section d'investissement : article 1068 du Budget Primitif 2014.

d) **ESPACES NATURELS SENSIBLES – demande de subvention au Conseil Général :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTTE** de participer au programme 2014 du Conseil Général de la Haute-Savoie intitulé : « Découvrez les espaces naturels de Haute-Savoie » pour la valorisation du site du Crêt d'Hauterive (actions, en partenariat avec ASTERS et ISETA, estimées à la somme de 2 535 € HT) et **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de ce programme.

e) **Résultats de la consultation pour la rénovation de la toiture de la Maison Sublet :**

Monsieur le Maire informe que, dans l'attente de la réhabilitation complète de la « Maison Sublet », propriété de la commune à Pontverre Haut, et compte-tenu de l'état actuel de la charpente, il est urgent de procéder à la consolidation de la toiture, dans le respect des prescriptions relatives aux sites classés.

Conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, une consultation sous la forme de MAPA a été menée auprès de trois entreprises spécialisées, à savoir :

- o LABAT & SIERRA : 68 184,70 € HT, soit 81 821,64€ TTC ;
- o CHARPENTES DU LAC : 64 610,70 € HT, soit 77 532,84 € TTC ;
- o ATELIER BOIS ET CHARPENTE : 70 646,50 € HT, soit 84 775,80 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTTE** la proposition de l'entreprise CHARPENTES DU LAC de Sevrier (74), d'un montant de 64 610,70 € HT, soit 77 532,84 € TTC.

f) **Devis pour consolidation des bases de la toiture de la Maison Sublet :**

Afin de permettre à l'entreprise CHARPENTES DU LAC ci-dessus indiquée, de procéder à la réfection de la toiture de la « Maison Sublet », la reprise préalable des pignons et des arasées s'avère nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTTE** le devis, sollicité auprès de l'entreprise MAZZA de Faverges (74) qui travaille actuellement sur l'immeuble voisin, d'un montant de 12 401,50 € HT, soit 14 881,80 € TTC.

4) **–COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES :**

a) **Modification statutaire en vue d'étendre les compétences du groupe « Actions de développement économique » de la CCFU :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la modification des statuts de la CCFU, consistant en l'extension des compétences qu'elle exerce au titre des actions de développement économique et **APPROUVE en conséquence** le transfert, au titre des actions de développement

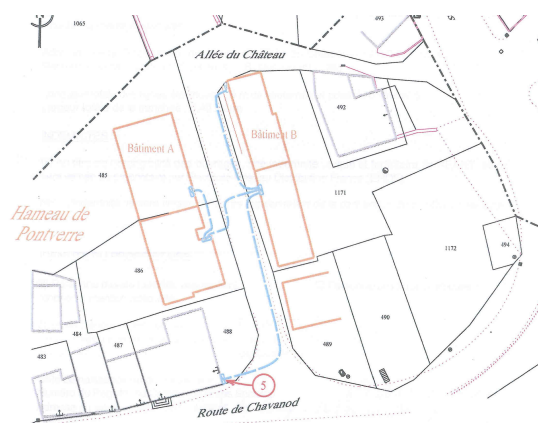
économique telles que visées à l'article 11-A des statuts de la CCFU, de la compétence suivante :
« *Actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique* ».

b) **Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition des locaux pour la halte-garderie itinérante :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** les termes de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux de Lovagny pour l'accueil de la halte-garderie itinérante PLANET KARAPAT, relatifs au remboursement à la collectivité, par la CCFU, des frais de fonctionnement et d'entretien sur la base de 900 € par an pour 1 journée d'accueil hebdomadaire.

5) **-ERDF – CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE POUR PONTVERRE HAUT :**

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau électrique sur le secteur de Pontverre Haut, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** la convention de servitude entre ERDF et la Commune de LOVAGNY pour la pose d'une canalisation souterraine de 4 m environ, sur la parcelle B 488 appartenant à la Commune de LOVAGNY et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié relatif à cette servitude.



6) **-CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-SAVOIE :**

a) **Contrat d'assurance des risques statutaires :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VU l'échéance au 31 décembre 2014 du contrat d'assurance statutaire, passé avec le CDG 74, garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non au service et la nécessité d'une nouvelle consultation pour 2015 ;

CONSIDERANT que la passation de ce contrat doit être soumise au Code des Marchés Publics ;

CONSIDERANT la possibilité d'obtenir un meilleur contrat en mutualisant la procédure de consultation avec d'autres collectivités par le biais du Centre de Gestion de la Haute-Savoie ;

- **DECIDE DE CHARGER** le Centre de Gestion de la Haute-Savoie de négocier un contrat d'assurance statutaire ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, dans le cadre d'une démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités intéressées ;
- **DIT** que ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :
 - Agents affiliés à la CNRACL :
Décès, accident de travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité, paternité, adoption.
 - Agents titulaires affiliés à l'IRCANTEC et non titulaires de droit public :
Maladie ordinaire, maladie grave, maternité, paternité, adoption.
- **PREND ACTE** que les taux de cotisation seront soumis préalablement à la collectivité afin qu'elle puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie, avec prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2015.

b) **Convention relatif au « bouquet de services » du CDG 74 :**

Monsieur le Maire indique que le CDG 74 propose, à compter du 1^{er} janvier 2014, une adhésion au bouquet de services créé, d'une part, pour la mise en œuvre des nouvelles missions prévues par la Loi du 12 mars 2012 et, d'autre part, pour simplifier, tout en l'enrichissant, l'offre des services du CDG 74.

Ce bouquet de services permettra à la Commune de Lovagny de bénéficier d'un regroupement de diverses prestations complétant les missions obligatoires traditionnelles rendues par le CDG qui évite la multiplicité des conventions actuelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** l'adhésion au « bouquet de services » proposé par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie.

7) – **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS** :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCORDE** les subventions ci-dessous indiquées aux associations suivantes :

| Associations | Subventions |
|----------------------------|-------------|
| Secours Catholique | 200 € |
| Banque Alimentaire | 120 € |
| Restaurants du Cœur | 200 € |
| Secours Populaire Français | 200 € |
| Solidarité Var | 250 € |

et **NE DONNE PAS SUITE** aux demandes de :

- ⇒ Scouts de Cluses ;
- ⇒ AFSEP ;
- ⇒ TRANS-FORME ;
- ⇒ Handisport ;
- ⇒ AFMTELETHON ;
- ⇒ Lieutenant de Louveterie.

8) – **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

a. – **Recensement de la population :**

Monsieur le Maire donne connaissance du bilan relatif au recensement de la population qui s'est déroulé du 16 janvier au 15 février 2014. Le chiffre officiel d'habitants est de 1 221.

b. – **Information de l'AMF concernant la taxe communale sur la consommation finale d'électricité :**

Monsieur le Maire informe des conséquences de la perte des recettes de la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) sur les finances communales, décidée en loi de finances rectificatives 2013.

c. – **Déneigement :**

Monsieur Georges DUCRET, Adjoint au Maire, informe que suite à l'incendie du 10 février dernier de ses bâtiments, le GAEC de Planchamp n'est plus en mesure d'assurer le déneigement des voies publiques et privées de la Commune de Lovagny, le matériel communal mis à sa disposition ayant été également détruit.

La commune cherche une solution rapide de remplacement.

d. – **Lovagny.com :**

Madame Nathalie BLANC, Conseillère Municipale, indique que le prochain Lovagny.com paraîtra début mars et comportera des informations sur les nouvelles modalités pour les élections municipales.

e. – **Remerciements :**

Monsieur le Maire fait part des remerciements de l'ALN pour la subvention qui leur a été attribuée. Il exprime également les remerciements, au nom de la famille GOLLIET, pour les témoignages de soutien et d'amitié adressés lors du décès de Michel GOLLIET.

La séance est levée à 22 h 20.